



## AVIS DE COURSE

### CHAMPIONNAT DE LIGUE DERIVEURS N°3 Optimist et RSFEVA N° 3 Open Skiff, IND, INQ et ILCA

Date complète : 04 et 05 mai 2024

Lieu : Lac de Hourtin

Autorité Organisatrice (OA) : Club Voile Hourtin Médoc

Grade 5 A

Séries : OPT, OBI, EUR, ILCA 4, ILCA 6, RSFEVA, IND solo, IND double, INQ handi

#### Préambule

**Prévention des violences et incivilités** La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

#### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).



## 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux.
- 1.3 L'Annexe T, Conciliation s'appliquera. Les concurrents sont vivement engagés à l'utiliser.

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :  
<https://club-voile-hourtin.fr/mai-2024/>.

## 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :  
<https://club-voile-hourtin.fr/mai-2024/>.
- 3.2 Le tableau officiel est situé sous le chapiteau.
- 3.3 [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes **OPT, OBI, EUR, ILCA 4, ILCA 6, RSFD, IND solo, IND double, INQ handi.**
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
    - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
    - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
    - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
    - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
    - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
  - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.2.2 Pour le bateau :
  - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire et régler l'inscription sur le site  
<https://club-voile-hourtin.fr/mai-2024/>
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5 DROITS A PAYER

### 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 30 avril 2024	Droits d'inscription du 1° au 4 mai 2024
<i>Toutes Classes</i>	<i>21€ pour les solitaires 42€ pour les doubles</i>	<i>25€ pour les solitaires 50€ pour les doubles</i>

## 8 PROGRAMME

### 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>04 mai</i>	<i>9h30</i>	<i>12h</i>

Jours de course:

Date	Heure du 1° signal Avertissement	Classes
<i>04 mai</i>	<i>14h</i>	<i>Toutes</i>
<i>05 mai</i>	<i>11h</i>	<i>Toutes</i>

### 8.2 Nombre de courses :

Classe	Maximum par jour
<i>Toutes</i>	<i>4</i>

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 14h le samedi 4.

8.4 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30 le dimanche 5 mai.

## 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 8 kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(b).

## 11 LIEU : Voir l'annexe 1

## 12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront décrits dans les Instructions de course.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.1 Le système de classement est le classement à minima.

14.2 **Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.**

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score..

## 18 PROTECTION DES DONNÉES

### 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou

